

LA RÉFORME DU SYSTEME D'AIDE SOCIALE : UNE RÉPONSE À L'URGENCE !

En Juin dernier, l'UNEF a rencontré le chef de l'État et la Ministre de l'Enseignement Supérieur pour faire un point sur les aides sociales étudiantes dans le pays. De cette rencontre a résulté la réforme des aides sociales annoncée par la Ministre de l'Enseignement Supérieur le 16 Juillet dernier à Paris, réforme qui prendra effet dès la rentrée 2013 telle que nous l'avions exigé.

Cette Réforme comporte trois axes :

- La création de l'échelon 7
- La création de l'échelon 0 Bis
- La création des aides à l'autonomie

La création de l'échelon 7 concerne les **étudiants issus des familles les plus modestes dont les parents gagnent moins de 7 540 euros par an** ce qui représente principalement les familles qui touchent le RSA à la Réunion. **Ces étudiants toucheront désormais 5.500 euros par an soit 550 euros par mois.** L'échelon 7 devient donc l'échelon maximum et remplace l'échelon 6 qui était de 4617euros par an ce qui revient donc à une augmentation d'environ 800 euros à l'année. Ce nouvel échelon maximum est une très bonne nouvelle pour les étudiants réunionnais puisqu'il y a 50% d'étudiants boursiers à la Réunion, dont plus de 70% l'étaient à l'échelon maximum - échelon 6 à l'époque - . Selon les premières projection du CROUS, 50 % des échelons 6 de l'année dernière à la Réunion devraient percevoir l'échelon 7 à la rentrée prochaine.

La création de l'échelon 0Bis concerne les boursiers actuellement à échelon 0 et dont les revenus fiscaux des parents sont inférieurs à 33.100 € par an. A la Réunion, nombreux sont les boursiers à échelon 0 et dont une grande partie passeront au nouvel échelon 0 bis. Ces étudiants bénéficieront de **1000 euros par an soit 100 euros par mois** contrairement à l'année dernière où ils ne percevaient aucun versement et étaient uniquement exonérés des frais d'inscriptions et des frais de cotisation à la sécurité sociale .

Le dernier axe de la réforme consiste en la création d'**une bourse dite d' «aide à l'autonomie» qui s'élèvera entre 4.000 à 5.500 € à l'année.** Elle serait déterminée indépendamment des ressources des parents et devrait concerner plusieurs centaines d' étudiants à la Réunion. Cette bourse veut venir en aide aux étudiants qui vivent "en situation d'autonomie avérée" ou qui sont dans une situation de rupture familiale. A cela il faut aujourd'hui ajouter l'augmentation des échelons 1 à 6, revalorisés en fonction de l'inflation.

Cette Réforme est avant tout le fruit des exigences de l'UNEF. L'état y investit environ 118 millions d'euros en 2013, et 210 millions d'euros en 2014. Ce sont des mesures qui représentent plus que l'ensemble des mesures étudiantes prises depuis les quinze dernières années et qui témoignent du fait que l'état reconnaisse que le montant des aides sociales est insuffisant par rapport aux besoins des étudiants, élément que l'UNEF Réunion n'a cessé de répéter depuis des années notamment dans son enquête régionale de 2011 où 66,58 % des étudiants estimaient que les aides sociales étaient insuffisantes.

L'UNEF salue cette Réforme et les changements qu'elle doit entraîner. Les revalorisations de Bourses aux Critères Sociaux et la création d'**une bourse dite d' "aide à l'autonomie"** marquent un début d'émancipation du système de bourse actuel, entièrement calculé sur les critères familiaux et **qui date de l'après-guerre.**

De plus ces nouvelles aides à l'autonomie sont de grosses satisfactions car elles marquent aussi un premier pas vers une **Rupture Historique** avec un système entièrement basé sur la famille, rupture que l'UNEF appelle depuis des années par le biais de l'Allocation Autonomie. **Nous estimons que la création de ces aides s'avère être la reconnaissance de l'étudiant comme un être à part entière et non plus comme une subordonnée de ses parents.**

Bien que cette Réforme réponde à l'urgence car cela fait des années que nous n'avions pas connus de véritables plans d'actions envers les étudiants, elle n'est en aucun cas un luxe car elle ne fait que partiellement rattraper les années consécutives où les étudiants ont vu leur pouvoir d'achats diminuer de manière significative.

Les négociations avec le gouvernement ne sont pas terminées et nous posons maintenant deux exigences :

- L'augmentation du nombre de boursiers pour combattre la précarité étudiante
- Le redéploiement de la demi-part fiscale

Ces deux mesures nous permettraient d'obtenir une allocation d'autonomie universelle pour tout les étudiants. La promesse du candidat Hollande portait sur une Allocation d'Etudes, différente de l'Allocation Autonomie que nous demandons puisqu'elle serait toujours basée sur des critères de ressources, notre détermination et notre capacité à imposer **un rapport de force** nous permettra de changer un système d'aides sociales obsolète en un système calculé selon les besoins propres des jeunes du pays.

LE COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE

L'UNEF Réunion publie son enquête annuelle sur le coût d'une année d'étude dans l'enseignement supérieur. Cette année, le coût de **la vie étudiante augmente de 1,6%** - soit 1,7 fois l'inflation qui est actuellement estimée à 0,9% par l'INSEE - . **Cette augmentation porte le prix total d'une année d'étude à une somme comprise entre 11 300 à La Réunion** contre 15 500 euros en Région Parisienne et 10 500 en Province. Pour la treizième année consécutive, les étudiants vont connaître une dégradation de leur pouvoir d'achat, la catégorie sociale la plus touchée demeure celle des étudiants non boursiers qui restent impuissants devant la flambée des dépenses obligatoires. Seules les dernières mesures appliquées au système d'aide - réforme annoncée par la ministre de l'Enseignement Supérieur le 16 Juillet 2013 - ont permis aux étudiants boursiers de limiter la dégradation de leur pouvoir d'achat. Mais cette amélioration ne concerne que 21,5% des étudiants sur le plan national et 50% sur le plan local. **Dans le département, plus de 50% des étudiants n'ont été concernés par aucune mesure sociale depuis 2001.** Pire, les aides d'urgences du CROUS (FNAU), seules aides destinées aux étudiants non boursiers ont subi des coupes budgétaires importantes lors du quinquennat précédent. Notons par ailleurs que le ministère de tutelle du CROUS, celui de l'Enseignement Supérieur, ne fait pas partie des ministères exempts des restrictions budgétaires tels que ceux de l'Education National, de la Justice ou encore de la santé.

LA SOLIDARITÉ FAMILIALE : UN RECOURS DE MOINS EN MOINS POSSIBLE

Notre système d'enseignement supérieur fait reposer l'essentiel des dépenses d'éducation sur les épaules des familles. Mais avec la crise économique, la baisse des aides fiscales et l'augmentation du coût de la vie, les foyers n'ont plus réellement les moyens d'assurer le financement d'une année d'étude. On peut prendre comme exemple un foyer avec un enfant et dont les deux parents gagnent le salaire médian - 1 675 euros par mois brut - . **Le coût d'une année d'étude représente alors 40% du budget total du foyer.** Une somme impossible à réunir. Les étudiants doivent trouver eux même de quoi subvenir à leurs besoins - dans l'île, plus de 15,39% d'entre eux sont salariés pendant l'année - **l'enquête de l'UNEF Réunion révèle que 25,92 des étudiants réunionnais renoncent par exemple aux dépenses de santé.** Par ailleurs, cette année, nous avons souhaités demander aux familles présentes à l'occasion des inscriptions universitaire s'il leur était toujours possible de financer la scolarité de leurs enfants. **L'étude nous apprend que 78,06 % des familles reconnaissent rencontrer « des difficultés sérieuses dans le financement d'une année universitaire »** et 22,83% estiment qu'elles sont dans « l'impossibilité de participer au financement de l'année universitaire. »

LES URGENCES : LE LOGEMENT ET L'AUTONOMIE

Dans une académie où le CROUS fait état chaque année de **5000 demandes de logements alors qu'il ne dispose que de 1 100 chambres en cité universitaire**, la question du logement étudiant est plus que fondamentale. Nous souhaitons rappeler que le rapport parlementaire Anciaux, parut en 2004, fait état de la nécessité pour chaque académie française de disposer d'une capacité de 10% de logement public. **Notre académie ne propose que 5,8% de logement public géré par le CROUS.** La réforme des bourses va permettre aux étudiants boursiers de voir leurs conditions de vie s'améliorer. Cependant, cette réforme ne suffira pas à elle seule à répondre à la majorité des difficultés que rencontrent les étudiants. Le gouvernement doit d'abord cibler le mal à la racine en renforçant son action sur le logement étudiant en agissant sur tous les leviers : **L'encadrement des loyers à la relocation pour faire baisser le coût des loyers, la revalorisation des aides au logement dont le montant est le même depuis 1993, l'exonération de la taxe d'habitation qui constitue souvent un 13ème mois de loyer, la mise en place d'un système de cautionnement solidaire universel.** Nous l'avons démontré, les familles peinent de plus en plus à participer au financement d'une scolarité, il faut aujourd'hui cesser de faire porter l'essentiel du coût des études sur les épaules des familles. Pour cela l'UNEF réclame **la fin de la hausse annuelle des frais obligatoires (frais d'inscription, ticket restauration) et le gel de ces frais sur toute la durée du quinquennat ainsi que la montée en puissance des aides à l'autonomie pour atteindre 300 000 étudiants concernés contre 7000 aujourd'hui d'ici la fin du quinquennat.**

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ENQUÊTE

+ 1,6% C'est l'augmentation des frais d'inscriptions universitaire cette année.

+ 1,9% C'est l'augmentation de la sécurité sociale étudiante pour l'année universitaire 2013-2014.

+ 1,6% C'est l'augmentation du prix du ticket repas en restaurant universitaire pour l'année 2013-2014.

+27,5% C'est l'augmentation du prix du ticket repas en restaurant universitaire sur 10ans alors que l'inflation n'augmente que de 17,03%.

+30% C'est l'augmentation des dépenses obligatoires en 10ans.

78,02% C'est la part des familles réunionnaises qui estiment rencontrer de sérieuses difficultés pour financer une année universitaire.

55% C'est la part moyenne du budget qu'un étudiant logeant dans le privé consacre au logement chaque mois.

50% C'est la part d'étudiant réunionnais exclus du système d'aide sociale.

40% C'est le poids d'une année d'étude pour une famille au salaire médian sur une année.

5,8% C'est la capacité d'accueil en Logement public dans le département alors que le rapport Anciaux impose 10%.

Les chiffres de la colonne de gauche sont des chiffres issus des enquêtes et/ou décisions nationales qui s'appliquent également au département de la Réunion. Les chiffres de la colonne de droite sont le fruit des enquêtes menées au niveau local par notre organisation.

LE DÉTAIL DES AUGMENTATIONS DE CETTE RENTRÉE

Cette année encore, le pouvoir d'achat des étudiants diminue, notamment les étudiants non boursiers qui accusent un recul considérable. L'augmentation du coût de la vie est de 1,6% pour l'année 2013-2014. Cette augmentation est 1,7 fois plus importante que l'augmentation des prix à la consommation qui est de 0,9% (source : INSEE, Rapport de l'OLAP, Juin 2013).

Dans le détail, cette augmentation de 1,6 % comprend :

- Une augmentation de 1,66 % des droits d'inscription universitaire.
- Une augmentation de 1,9% de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.
- Une augmentation de 1,6 % du ticket repas au sein des Restaurants Universitaire.
 - Une augmentation de 2% des frais de médecine préventive

Le coût de la rentrée en fonction des profils :

	Etudiant Boursier	Etudiant non boursier
Logeant au sein Du foyer familial	268,10 E	663,10 E
Logeant en résidence Universitaire	525,10 E	920,10 E
Logeant dans le privé	2322,10 E	2717,10 E

Le coût de la rentrée est calculé en fonction d'un certain nombre de dépenses identifiées comme « indispensables et prioritaires ». Une fois encore, il est démontré que le loyer demeure la première source de dépense d'un étudiant.

ATTENTION :

Il faut faire la différence entre **le coût de la rentrée universitaire** (cf tableau ci dessus) qui comprends les droits d'inscriptions, le transport, les frais de sécurité sociale, le premier mois de loyer, frais de caution, les frais d'agence, l'ouverture de l'eau et de l'électricité et **le coût d'une année universitaire** (cf première page) où nous prenons en compte le coût mensuel du loyer, les besoins en nourriture, le paiement des factures telles que l'eau, l'électricité, internet ou encore les frais d'assurance.

L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE MOINS CHÈRE QU'AILLEURS ? PAS SÛR !

CONCERNANT LES FRAIS D'INSCRIPTION

Contrairement aux idées reçues, les frais universitaires élevés ne sont pas une généralité en Europe, encore moins une fatalité. La France est bien loin de détenir le record des frais d'inscriptions les plus bas.

- L'inscription est **totale**ment gratuite dans 5 pays européens : Danemark, Autriche, Finlande, Suède, Norvège
- L'inscription est **inférieure à 100 euros** dans 5 pays européens : Belgique, République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Roumanie

Au total, dans 10 pays européens les frais d'inscriptions sont très largement inférieurs à ceux en France.

CONCERNANT LES AIDES SOCIALES :

Là encore, contrairement aux idées reçues, la comparaison du système d'aide sociale français à ceux des autres pays de la zone euro fait état d'un retard considérable. Notre système d'aide sociale n'est pas à la hauteur, le modèle républicain de l'ascenseur social ne fonctionne plus, pire il exclut. Aujourd'hui, plus qu'il y a 5 ans, l'origine sociale conditionne l'accès à une formation dans l'Enseignement Supérieur.

- **5 pays européens proposent une aide universelle pour leurs étudiants :** Danemark, Malte, Finlande, Chypre, Suède. 3 d'entre eux ont de plus permis la gratuité de l'enseignement supérieur.
- **5 pays supplémentaires ont un taux de boursiers supérieur à 30% (taux français):** Irlande (43%), Hongrie (40%), Pays Bas (72%), Royaume Unis (60%), Norvège (54%)

BUDGET DE L'UNIVERSITÉ :

SITUATION ALARMANTE !

Dans le cadre de la LRU, l'Université de La Réunion, comme toutes les autres universités, a dû devenir autonome. En effet, chaque université française devait, jusqu'en 2013, intégrer dans ses budgets la masse salariale qui était jusqu'alors prise en charge par l'Etat.

Fin 2011, le Président de l'Université présente un budget RCE - Responsabilité et Compétence Elargie - qu'il ne fera finalement pas adopter du fait d'un manque de certitudes sur l'avenir budgétaire de notre université par rapport à la dotation de l'Etat. L'UNEF avait alors appelé au rejet de ce budget qui ne permettait pas d'affronter les nombreux défis à venir pour notre université.

Fin 2012, l'Université de La Réunion se retrouve au pied du mur et doit obligatoirement valider un budget RCE. Cette fois-ci, après une phase de négociation entre l'établissement et le ministère, la présidence de l'université décide de proposer un budget prenant en compte un ensemble de coûts non-pris en compte dans la dotation de l'Etat - titularisation d'ANT dans le cadre de la loi Sauvadet, prise en charge des 10 postes Réussir en Licence à 100% - . La dotation votée par les administrateurs est donc supérieure à celle indiquée au sein de la dotation ministérielle, le delta est de 5,4 millions d'euros.

Le budget sera adopté le 11 décembre 2012 et transmit dans les délais impartis à l'autorité de tutelle. L'autorité de contrôle n'invalide pas les comptes de l'établissement et courant Février 2012, le budget devient exécutoire en droit.

L'UNEF Réunion est à l'initiative de nombreuses actions pour l'obtention d'une notification budgétaire permettant à la seule université européenne de l'Océan Indien de pouvoir fonctionner correctement. Après de nombreuses assemblées générales réunissant enseignants, BIATSS et étudiants, des actions telles qu'une manifestation éclairée au Rectorat afin d'obtenir des réponses de la part du Recteur, chancelier des universités, ou encore la sollicitation des parlementaires réunionnais afin d'obtenir un soutien en vue des négociations avec le Ministère. Celui-ci persistera dans la non-prise en compte des arguments avancés par la présidence de l'Université, ne les contredisant ni techniquement, ni politiquement. Face à cette impasse, la mobilisation va continuer et l'UNEF sera à l'initiative de la mobilisation des étudiants et personnels de l'Université qui accueillera le Ministre des Outre-Mers, Victorin Lurel, à son arrivée à l'aéroport de Saint Denis afin de lui soumettre une motion et de lui demander un entretien concernant la situation budgétaire de l'Université.

Là encore, les réponses ne permettront pas de satisfaire la communauté universitaire mais la pression se fait de plus en plus pressante sur le gouvernement qui n'affichera pas une rupture forte avec l'application d'une loi adoptée par le précédent gouvernement, le budget de l'Université de La Réunion reste sacrifié sur l'autel de la rigueur. Lors du Congrès Nationale de l'UNEF à Toulouse, où la Ministre de l'Enseignement Supérieur est présente, les représentants réunionnais l'interpelleront sur la situation de notre université, obtenant une ouverture des discussions permettant enfin d'obtenir de vraies réponses pour l'avenir de l'Université de La Réunion.

La présidence sera enfin reçue par le cabinet de la Ministre et , malgré des négociations parfois compliquées, obtiendra des garanties sur la titularisation des ANT, la prise en charge du surcoût des 10 postes Réussir en Licences, ainsi que la résorption d'emploi prise en charge jusqu'alors sur le budget propre de l'Université. L'Université de La Réunion obtient un plan d'accompagnement pluriannuel à hauteur de 4,2 millions d'euros.

Hélas cette victoire sera de courte durée car la notification modificative envoyée en juin dernier par le Ministère sera inférieure à ce qui avait été obtenu lors des négociations avec le cabinet de la ministre. Le delta entre ce qui est prévu au sein de l'accord bilatérale et ce qui est effectif au sein de la notification s'élève à 483 000euros. Suite à cela, la présidence présentera une DBM qualifiée de purement technique sans la soumettre au vote des administrateurs qui n'acceptent pas de voir une fois de plus le reniement du gouvernement au nom de la rigueur budgétaire.

L'UNEF Réunion demande au gouvernement de prendre clairement position sur le budget 2013 de l'Université de La Réunion et d'abonder la notification budgétaire de l'établissement à hauteur du budget voté en décembre 2012. Nous ne pouvons nous satisfaire des décisions prises par le gouvernement et demandons un renoncement clair à la politique de rigueur budgétaire au sein de notre Université afin de garantir la réussite de tous les étudiants et un fonctionnement serein de nos établissements. Nous appréhendons le conseil d'administration budgétaire du mois de Septembre prochain et exigeons qu'une solution politique soit trouvée sans quoi nous prendrons nos responsabilités et mobiliserons la communauté universitaire autour de cette problématique.